

Rapport sur le budget genre au sein du Ministère de la Communication

Le Ministère de la Communication inscrit l'égalité genre parmi les chantiers prioritaires sur lesquels il s'est attelé depuis quelques années. Le processus d'institutionnalisation de l'égalité de genre au sein du Département a été initié en 2004 par une série de formations sur l'approche genre. Il s'est consacré, par la suite, par la mise en place du programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité hommes/femmes et par la création d'un service chargé de promouvoir et de veiller à la prise en considération de la dimension genre dans les plan d'action du département et plus globalement dans le secteur.

9.1. Présentation du Département et du cadre normatif

9.1.1. Fiche Signalétique

Le Ministère de la Communication a pour principales missions : la coordination de la communication du gouvernement, la promotion de l'image du Maroc, l'accomplissement en partenariat et en synergie avec la HACA, de la mission d'encadrement, d'organisation et de régulation du secteur audiovisuel, l'adaptation du cadre juridique et la mise en place d'un observatoire des médias.

A signaler que le Ministère de la communication a créé, en 2008, une unité organisationnelle dédiée à la promotion de l'approche genre, il s'agit du Service de la Formation et de la Promotion de l'Approche Genre. Par ailleurs la part des femmes dans le total de l'effectif employé par le Ministère est située autour de 49% (194 femmes fonctionnaires pour un effectif de 403). Il convient de préciser que l'année 2011 a été marquée par un taux de recrutement féminin de 86%, tandis que l'année 2013 a vu la nomination d'une femme à la tête d'une Direction Centrale.

9.1.2. Cadre normatif ²⁶

La nouvelle Constitution marocaine a mis en place un cadre avancé pour ce qui est de la promotion des libertés de la presse, d'opinion et d'expression ainsi que le droit d'accéder à l'information détenue par l'administration publique, et ce à travers les principes et les engagements prévus par le préambule relatifs aux droits de l'Homme, mais également à travers un nombre de dispositions, précisément, les articles 28 (la liberté de la presse), 25 (les libertés de pensée, d'opinion et d'expression), 27 (le droit d'accéder à l'information) et 165 (renforcement des prérogatives de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).

A signaler également que le Maroc s'est engagé lors de la session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU qui s'est tenue à Genève, aux mois de mai et juin 2012, à abolir les peines privatives de liberté contenues dans le Code de la presse. En plus, le Maroc a accepté 10 recommandations se rapportant à la liberté d'expression et de la presse sur les 121 qui lui ont été faites par les autres Etats ²⁷. Concernant la CEDAW, les actions entreprises par le MC sont en ligne avec l'article 2 (alinéa e) et avec l'article 5 (alinéa a) de la convention ²⁸. Quant à l'apport du Ministère de la Communication à la réalisation des OMD, les programmes lancés par le Département contribuent de manière directe à la réalisation de l'OMD3 qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. A noter également que, le Ministère est membre du comité de concertation interministériel de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la fonction publique ²⁹. Dans ce sens, le MC a participé à l'élaboration d'un plan d'action conjoint en matière d'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la gestion des ressources humaines dans la fonction publique.

²⁶ Voir annexe 2.

²⁷ A noter que le MC contribue à l'élaboration, la coordination et la présentation des rapports devant le conseil des Droits de l'Homme à Genève

²⁸ Voir annexe 2.

²⁹ Le ministère est représenté dans les trois commissions relevant de ce comité à savoir : la commission information documentation et communication, la commission programme et partenariat et la commission suivi et évaluation.

9.2. Processus et efforts déployés pour la mise en place des politiques publiques sensibles au genre

9.2.1. L'élaboration des politiques et stratégies sectorielles

Le Ministère de la Communication a focalisé son programme autour des principales actions suivantes:

Le domaine audiovisuel

L'élaboration des cahiers de charges de la SNRT, de SOREAD-2M et de Medi1 TV qui visent le développement d'un secteur de médias publics professionnel, responsable et concurrentiel obéissant aux principes de diversité, d'égalité des chances et d'éthique. Ainsi en 2013, il est prévu d'élaborer le troisième contrat programme liant l'Etat à la SNRT et à la SOREAD -2M, et ce dans le respect des dispositions des nouveaux Cahiers de Charges.

Le domaine de la presse

- ✓ La réforme du code de la presse: Dans ce sens, quatre projets de loi ont été élaborés. Il s'agit du projet du Code de la presse, le projet du statut du journaliste professionnel, le projet de loi sur le conseil national de la presse et le projet de loi sur la presse électronique. L'ensemble de ces projets seront intégrés dans une seule loi globale relative à la presse et la publication. A noter, également qu'en octobre 2012, une commission scientifique consultative a été mise en place. Cette dernière est constituée des représentants de la presse écrite et des éditeurs, des personnalités de la société civile et d'acteurs des droits l'Homme. Cette Commission a été chargée de proposer et d'examiner le projet du nouveau cadre juridique de la presse écrite constitué des quatre projets ci-mentionnés.
- ✓ L'élaboration d'un projet de loi et d'un Livre blanc de la presse électronique : fruit d'un long processus de concertation qui a été lancé le 10 mars 2012 à l'effet d'examiner les questions intéressant la presse électronique marocaine, et plus particulièrement les questions juridiques, les compétences et les techniques de la presse électronique, ainsi que la déontologie de la profession et la propriété intellectuelle.
- ✓ La signature d'un contrat-programme entre le MC et la Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ) pour la période 2013-2017, visant la mise à niveau de l'entreprise de presse.

Le domaine du cinéma

- ✓ La poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'aide à la production cinématographique qui privilégie la qualité de la production, le développement de l'activité de cinéma à Ouarzazate et l'aménagement des salles de cinéma existantes. Dans ce sens, deux commissions dédiées à la gestion des festivals et des salles de cinéma au Maroc ont été mises en place. La mise en place de ces commissions a pour objectif d'assurer les règles d'égalité des chances et de transparence et le suivi des soutiens ciblés, dans le but d'améliorer le professionnalisme des festivals de cinéma d'une part, et, d'autre part, de faire face à la détérioration dont pâtissent les salles de cinéma au Maroc.
- ✓ L'élaboration d'un livre blanc sur le cinéma qui comporte des dizaines de recommandations relatives à la production cinématographique et sa valorisation, de même qu'à la formation, la distribution et au rayonnement de la culture cinématographique.

Dans le domaine de la formation des journalistes

Le MC a mis en place le nouvel Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma pour renforcer la qualification des ressources humaines opérant dans ce secteur.

9.2.2. La Prise en compte des questions d'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Le Ministère de la Communication a adopté en décembre 2006, un programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes (IES) dans le secteur de la communication.

Parallèlement à ce programme³⁰ plusieurs autres actions, évoquées ci-dessous, sont menées en vue du renforcement de l'égalité genre.

Promotion de l'égalité des sexes

Le MC a capitalisé sur ses acquis en matière d'IES pour lancer des actions pour la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur. Parmi ces actions, il y a lieu de citer :

Le projet de modification de la loi n°77-03 relative à l'audio-visuel à travers la modification des articles 4 et 9 par des clauses qui luttent contre les images stéréotypes et préviennent la discrimination ou le dénigrement de la dignité de la femme dans les medias ;

L'étude évaluative du programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité homme /femme dans le secteur de la communication: le Ministère a procédé en collaboration avec ONU Femmes à l'évaluation du dit programme afin de capitaliser sur les acquis et tirer les enseignements qui serviront à la mise en place du prochain programme.

Création d'un observatoire national pour l'amélioration de l'image médiatique de la femme ; comme étant un mécanisme et un outil de gouvernance et de renforcement de la présence médiatique de la femme.

Signature d'un accord conventionnel entre le Ministère de la Communication et le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et le Développement Social pour la mise en œuvre du Programme Gouvernemental pour l'égalité en perspective de la parité (2012-2016).

Renforcement des capacités des femmes journalistes

En 2012, le Ministère de la Communication s'est inscrit dans un dialogue avec le réseau des femmes journalistes, pour la conclusion d'un partenariat ayant pour objectif de développer les capacités des femmes journalistes et de promouvoir leur présence dans le champ médiatique national en leur permettant, notamment, d'accéder aux postes de responsabilité dans les différents organes médiatiques.

Mise en place d'un mécanisme conjoint pour la protection des journalistes et engagement du gouvernement à enquêter au sujet de toute agression présumée contre des journalistes³¹

Dans l'objectif d'améliorer les conditions d'exercice des métiers du journalisme, le Ministère de la Communication et le Syndicat National de La Presse Marocaine (SNPM) ont convenu de mettre en place un mécanisme conjoint afin de prévenir tout éventuel incident dont les journalistes pourraient être victimes et de traiter les cas d'urgence. Aussi le Ministère de la Justice s'est engagé à enquêter sur toute plainte qui lui sera soumise à ce propos.

En outre, le Ministère de la Communication a lancé une initiative de dialogue, le 29 février 2012, avec la coalition marocaine des organisations des droits de l'Homme, qui englobe 18 instances nationales, sur des sujets relatifs aux domaines de l'information et de la communication. Aussi, le Ministère est disposé à asseoir un partenariat avec un réseau civil de promotion des médias publics audiovisuels, en plus de la participation aux activités de plusieurs associations de défense des droits de l'Homme, notamment, le centre marocain des droits de l'homme et de l'organisation des libertés des médias et d'expression.

³⁰ Le bilan des réalisations du Programme à Moyen terme d'Institutionnalisation de l'ÉS dans le secteur de la communication est détaillé dans le Rapport genre 2013.

³¹ Ministère de la Communication, Rapport annuel: «Les efforts pour la promotion de la liberté de la presse» 2012.

9.2.3. Elaboration du budget et déclinaison des indicateurs de performances

Au titre de l'année 2013, l'enveloppe budgétaire allouée aux dépenses de fonctionnement du Ministère de Communication a atteint 414,745 millions de dirhams dont 68,82 millions de dirhams destinés aux dépenses du personnel, contre 64,21 millions de dirhams en 2012, soit une hausse de 7,2%. Les dépenses de matériel et divers se sont établies à 345,925 millions de dirhams contre 328 millions de dirhams en 2012.

Le budget d'investissement s'élève en 2013 à 946,630 millions de dirhams, soit 69,5% de la totalité du budget alloué au MC au titre de l'année 2013. Il est à signaler que le budget d'investissement a connu en 2013 des réajustements, ce qui porte le budget d'investissement total effectivement destiné au Ministère de la Communication à 693,88 millions de dirhams. L'enveloppe budgétaire allouée à la radio de Télévision s'accapare à elle seule 86,5% du total du budget d'investissement, soit 600 millions de dirhams sous forme de dotation en capital au profit de la Société Nationale de la Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

Répartition du budget d'investissement par établissement sous la tutelle du Ministère de la communication 2013

	2013 (En millions de dirhams)	Part dans le budget d'investissement total
Dotation en capital au profit de la Société Nationale de la Radiodiffusion et Télévision Marocaine	600	86,5%
Maghreb Arabe Presse	6,255	0,9%
Centre Cinématographique Marocain	5,108	0,7%
Subvention d'équipement à l'Institut Supérieur de l'Information et de Communication	2,61	0,4%

Sources: Dépenses du Budgets Général, MEF et Ministère de la Communication

Il est à noter que le Ministère de la Communication a octroyé, en 2012, une aide publique de 65 millions de dirhams dédiée à subventionner la presse écrite nationale. Le nombre de journaux bénéficiaires de l'aide s'élève à 59 titres. Par ailleurs plusieurs journaux régionaux et locaux de faibles tirages bénéficient de l'aide publique, sur la base de critères bien définis, portant le nombre de journaux régionaux qui ont bénéficié de l'aide en 2012 à 11 titres.

Le Ministère de la Communication ne dispose pas encore d'indicateurs de performance. Vu l'importance des projets réalisés dans le cadre du PMT/IES dans le secteur de la communication, il a été jugé intéressant de proposer des indicateurs d'objectifs capables d'apprécier l'impact de ces actions sur la population cible (Voir annexe 3).

9.3. Analyse des principaux indicateurs de résultats relatifs au secteur

Le nombre de femmes journalistes détentrices de la carte de presse professionnelle délivrée par le Ministère de la Communication au titre de l'année 2013, a atteint 616 sur un total de 2094 journalistes, soit un pourcentage de 29,41%. Ce nombre est réparti comme suit :

- 226 journalistes femmes travaillent dans le secteur de la presse écrite, 197 à la télévision et pour des sociétés de production audiovisuelle, 138 à la radio, 50 à l'Agence Maghreb Arabe Presse (MAP) et 5 journalistes dans la presse électronique ;
- Quant à leur percée dans la presse électronique, elle reste encore très timide, car sur les 26 journalistes qui détiennent la carte de presse dans ce secteur, on dénombre seulement 5 femmes ;
- La comparaison au titre des années 2011 et 2012 du nombre de femmes détentrices de la carte de presse professionnelle révèle qu'il n'y a pas eu d'évolution significative, étant donné que ce nombre s'élève à 601 en 2012 contre 606 en 2011.